

**OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME DE DECAZEVILLE  
COMMUNAUTE – EPIC  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du 09 Octobre 2019**

Le Mercredi 09 Octobre 2019 à 20 h 30, le Comité de Direction de L'OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME de Decazeville Communauté – EPIC - s'est réuni à l'Annexe Technique de la Communauté de Communes DECAZEVILLE COMMUNAUTE Faubourg Desseilligny à DECAZEVILLE, sous la Présidence de Monsieur Michel RAFFI, président.

Membres du Comité de Direction en exercice :	25
Membres du Comité de Direction présents et votants :	13
Membres du Comité de Direction suppléés :	02
Membres du Comité de Direction représentés (pouvoirs) :	05
Date de convocation :	02/10/2019

**Etaient présents :**

-**Collège des élus communautaires** : M. Michel RAFFI, M. Francis MAZARS, M. Alain ALONSO, Mme Evelyne CALMETTE, Mr Jean ROMIGUIERE, M. Christian ROCHE.

- **Collège des représentants et professionnels du Tourisme - titulaires** : M. Nicolas JACQUEMIN, M. Roger LESCURE, M. Jean-Pierre VAUR, M. Michel CABROL.

- **Collège des représentants et professionnels du Tourisme - suppléants sans voix délibérative sauf en cas d'absence des membres titulaires qu'ils remplacent** : M. Bruno GIMENEZ, Mme Sabine GODIN, M. Michel DURAND, M. José DEWIT, Mme Sophie ROUDIL.

**Pouvoirs** : M. Michel CANNAC a donné pouvoir à M. Michel RAFFI / M. François MARTY a donné pouvoir à Mme Evelyne CALMETTE / Mme Josiane LAGARRIGUE-CASTES a donné pouvoir à M. Jean ROMIGUIERE / Mme Michèle COUDERC a donné pouvoir à M. Christian ROCHE / M. Jean-Michel REYNES a donné pouvoir à M. Alain ALONSO.

Le quorum étant atteint, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire -Epic- peut donc délibérer valablement.

**TARIFS 2020 BATEAU / TERRA OLT SPECIFIQUES AUX COMITES D'ENTREPRISES**

Le Président propose au Comité de Direction de se prononcer sur des tarifs 2020 du Bateau l'Olt, de l'espace scénographique Terra Olt, spécifiques aux Comités d'Entreprises.

			Tarif individuel 2020 / pers.	Tarif CE 2020 / pers.
<b>BATEAU L'OLT</b>	<b>CROISIERE DEJEUNER</b>	adulte	38.00 €	<b>31.00 €</b>
		enfant jusqu'à 12 ans	14.00 €	<b>12.00 €</b>
	<b>CROISIERE DINER</b>	adulte	36.00 €	<b>29.00 €</b>
		enfant jusqu'à 12 ans	14.00 €	<b>12.00 €</b>
	<b>CROISIERE DECOUVERTE</b>	adulte	14.00 €	<b>12.00 €</b>
		enfant jusqu'à 12 ans	8.00 €	<b>gratuit</b>
<b>TERRA OLT</b>	<b>VISITE avec audioguide</b>	adulte	<b>6.50 €</b>	<b>5.50 €</b>
		enfant jusqu'à 12 ans	<b>3.50 €</b>	<b>gratuit</b>

Les modalités pour que le CE d'une entreprise puisse en faire bénéficier ses salariés sont les suivantes :

- Conventonnement du CE avec l'Office de Tourisme et du Thermalisme Communautaire
- Présentation d'un justificatif du salarié à la réservation (notamment pour les croisières repas) et présentation du justificatif lors de sa venue à l'OTT
- Ces tarifs préférentiels s'appliquent aux salariés de l'entreprise, de leur conjoint et de leurs enfants
- Le CE s'engage à faire en interne une communication renforcée de nos offres afin de promouvoir significativement ces dernières auprès des salariés par tous moyens de communication
- L'Office de Tourisme et du Thermalisme s'engage à fournir au CE des supports de communication (dépliants, affiches)

Le Comité de direction à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, valide les tarifs 2020 du Bateau et de Terra Olt spécifiques aux Comités d'Entreprises

Ainsi délibéré à DECAZEVILLE, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents ;

Pour extrait conforme,  
Publiée le 16 Octobre 2019

le Président  
Michel RAFFI

OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME  
DE DECAZEVILLE COMMUNAUTE  
EPIC  
L'Envol - Place Jean Jaurès  
12110 CRANSAC-LES-THERMES  
Tél bureau de Cransac : 05 65 63 06 80  
Tél bureau de Decazeville : 05 65 43 18 36  
Tél bureau de Flagnac : 05 65 63 27 96

Délais et voies de recours : conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse territorialement compétent, situé 68, rue Raymond IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>

Un recours gracieux peut également être exercé contre cet acte auprès de l'auteur de l'acte. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. Toutefois, le silence gardé pendant deux mois sur une réclamation vaut décision implicite de rejet.